

Séance publique du 4 février 2002

Délibération n° 2002-0431

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Quartier Saint-Jean - Résidence Vert Buisson - Remise à niveau de certaines parties communes - Fonds de concours à la SA Gabriel Rosset**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 janvier 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et des actions mises en œuvre dans la commune de Villeurbanne, il a été programmé une opération de remise à niveau de certaines parties communes de la résidence Vert Buisson située dans le quartier Saint Jean à Villeurbanne, sous maîtrise d'ouvrage de la SA Gabriel Rosset et pour laquelle il est proposé une participation financière de la Communauté urbaine.

La résidence Vert Buisson (75 logements) est située au nord du quartier Saint Jean, dans un environnement essentiellement constitué de pavillons et surtout d'activités industrielles. Propriété de la SA Gabriel Rosset, son peuplement est caractérisé par des familles relativement nombreuses et très fragilisées au point de vue social et économique.

Dans ce contexte, il avait été prévu de rénover certains espaces extérieurs de cette résidence qui commençaient à se dégrader. C'est l'objet d'une délibération du conseil de Communauté en date du 4 mai 2000. Depuis cette date, il a été constaté une dégradation exceptionnellement rapide et grave de l'état de certaines parties communes (entrées et cages d'escaliers). Cet événement nouveau modifie la hiérarchie des priorités sur ce quartier et amène à commencer la remise à niveau, voire la restructuration complète de cette résidence par des travaux d'urgence dans ses parties communes.

En conséquence, il est proposé de procéder, dès maintenant, aux actions suivantes :

- rénover les abords immédiats des quatre entrées de la résidence,
- transformer ces entrées par le remplacement de passages traversants par de véritables halls d'entrée avec contrôle d'accès,
- rénover les cages d'escalier.

Compte tenu de l'application du taux de TVA réduit à 5,50 % pour les travaux relevant fiscalement de la notion de remise en état de logements et de leurs abords, le coût prévisionnel de ces aménagements est de 130 573 € TTC avec le montage financier suivant :

- Etat	17 532 €
- Communauté urbaine	101 607 €
- SA Gabriel Rosset	11 434 €

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération en date du 4 mai 2000 ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'opération de remise à niveau de certaines parties communes de la résidence Vert Buisson située dans le quartier Saint Jean à Villeurbanne ainsi que son financement tels qu'ils ont été présentés.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière à intervenir avec la SA Gabriel Rosset, fixant les modalités de versement de la participation de la Communauté urbaine.

3° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - section de fonctionnement - compte 657 280 - fonction 824 - opération 0272.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,